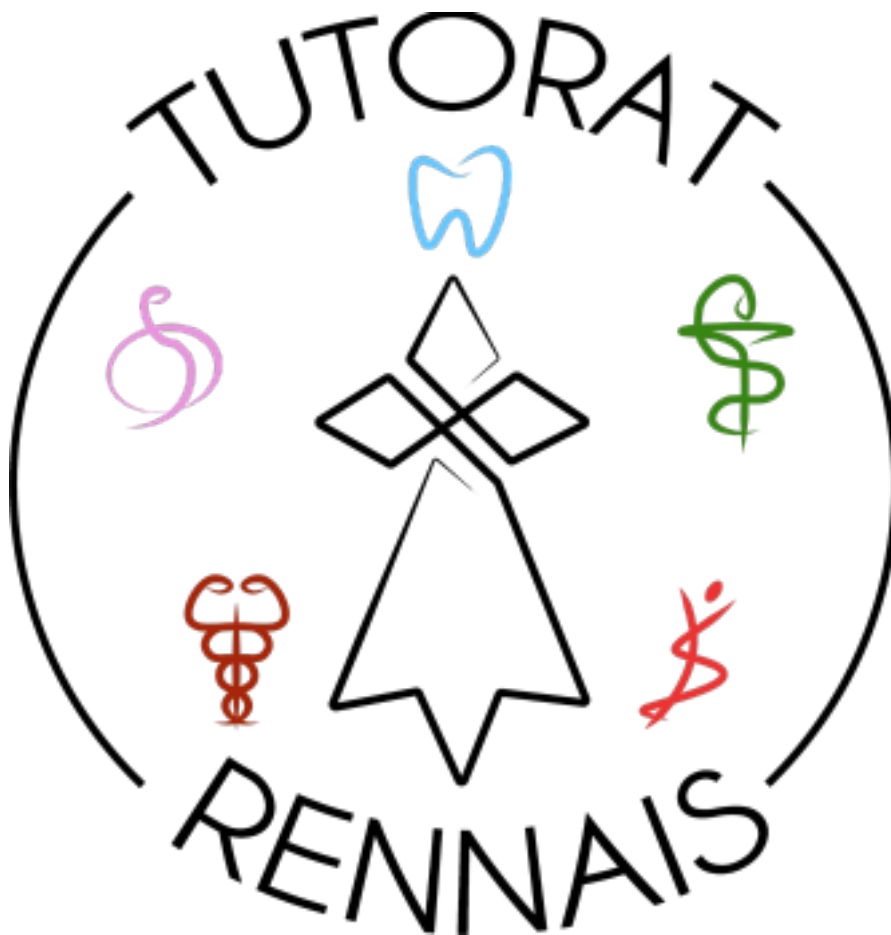


UE - 3

Conférence n°1

Semaine du 6 au 10 février



Nous rappelons que ces QCMs et leurs corrections sont élaborés par nos équipes de tuteurs et tutrices : les erreurs sont possibles, et en cas de désaccord avec le cours, la parole du professeur responsable de l'enseignement prime toujours. Les corrections du Tutorat ne peuvent être utilisées pour contester un résultat d'examen officiel.

1. A propos de l'introduction au droit :

- A. L'éthique est une réflexion sur les comportements à tenir.
- B. L'éthique et le droit ont pour point commun leur finalité et la sanction au manquement du respect des règles.
- C. La justice est un principe moral impliquant la conformité de la rétribution avec le mérite.
- D. La règle de droit est générale dans le temps.
- E. La loi s'applique uniformément dans un espace donné.
- F. Toutes les propositions précédentes sont inexactes.

2. A propos de l'introduction au droit :

- A. La règle de droit s'applique de manière différente pour les médecins et pour les ministres.
- B. L'État a le monopole de la création de la règle de droit.
- C. La règle de droit procède seulement de la volonté du Président de la République.
- D. La règle de droit est forgée par le temps et par la continuité de son application.
- E. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

3. A propos des sources du Droit :

- A. Les sources directes du droit sont organisées selon un système hiérarchique.
- B. Le bloc de constitutionnalité est constitué des Assises de la constitution et de la constitution du 4 octobre 1946.
- C. La Constitution du 4 octobre 1958 est la constitution de la Vème république.
- D. Dans la Constitution de 1958 on trouve l'ensemble des règles de l'exercice et de la dévolution des pouvoirs.
- E. Les normes inférieures ne doivent pas être conformes aux normes supérieures.
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

4. A propos des sources de Droit :

- A. Les lois constitutionnelles modifient, abrogent ou complètent la Constitution.
- B. La chambre basse, l'Assemblée Nationale, est constituée de 577 députés.
- C. Les sénateurs élus au suffrage universel indirect par les grands électeurs.
- D. Le Parlement est un bicamérisme inégalitaire car les pouvoirs de l'Assemblée Nationale sont supérieurs à ceux du Sénat.
- E. Les projets de loi sont soumis par le gouvernement.
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

5. A propos de l'introduction au Droit :

- A. Les lois doivent être votées en termes identiques dans l'Assemblée nationale et au Sénat.
- B. La procédure législative est longue, elle comprend notamment une navette parlementaire jusqu'à ce que les textes soient votés dans les mêmes dispositions dans les deux assemblées.
- C. La réunion de la commission mixte paritaire, composée de 10 députés et 3 sénateurs, a pour mission de trouver un accord entre les deux assemblées.
- D. Les ordonnances sont des mesures d'urgence.
- E. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

6. A propos des sources d'interprétation du Droit :

- A. Le droit français reconnaît la jurisprudence comme source de droit.
- B. Dans le cas de vide législatif (loi insuffisante ou imprécise), le juge à le droit de ne pas rendre d'avis.
- C. La doctrine représente tous les écrits, émanant des juristes, qu'ils soient des universitaires, des théoriciens du droit ou des praticiens : avocats, magistrats..
- D. La doctrine est créatrice de droit.
- E. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

7. A propos des sources de Droit :

- A. Le droit supranational comprend les traités internationaux et le droit de l'Union Européenne.
- B. Les traités internationaux sont des accords entre états, qui s'appliquent après ratification.
- C. La Cour EDH peut condamner l'Etat partie à la Convention à indemniser le requérant, avec une annulation des décisions judiciaires, actes ou loi à cause de la violation.
- D. Dans le droit de l'union Européenne, le droit "originaire" résulte des traités signés par les Etats membres.
- E. On a enfin le Droit jurisprudentiel de l'Union Européenne résulte de l'activité de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE, siège à Luxembourg)
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

8. A propos de l'éthique :

- A. La science est autosuffisante.
- B. La bioéthique concerne les questions d'éthique posées par la médecine, les science de la vie et les technologie qui leur sont associées, appliquées aux être humain en tenant compte de leurs dimensions sociale, juridique et environnementale
- C. La réflexion éthique c'est l'art de se poser les bonnes questions.
- D. La réflexion éthique dévalorise l'incertitude.
- E. La réflexion éthique est utile dans une situation où une personne de doit choisir entre 2 termes contradictoires et également se présentant tous comme (in)satisfaisants d'une alternative.
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

9. A propos de l'éthique et la morale :

- A. Lors de la réflexion éthique, on se pose la même question qu'Aristote : " quel est le bien visé?".
- B. La morale donne des affirmations alors que l'éthique pose des questions.
- C. L'éthique permet de mener une réflexion dans des contextes changeants.
- D. La morale a une dimension universelle.
- E. L'éthique fait référence à la dichotomie Bien/Mal.
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

10. A propos de l'éthique :

- A. Paul Ricoeur organise l'éthique en 2 étapes.
- B. La sagesse pratique ou éthique antérieure est le retour à la situation concrète.
- C. Selon Ricœur, le rôle fondamental de la morale est de poser des limites à la violence entre les hommes.
- D. L'éthique première est lorsque qu'un questionnement survient dans une situation, on se demande ce qu'il est bien de faire.
- E. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

11. A propos des courants éthiques :

- A. L'éthique de la vertu, courant d'Aristote, implique qu'une action éthique soit une action adaptée à la situation.
- B. La perspective téléologique a un caractère divin.
- C. Pour Aristote, il faut que les moyens employés soient adaptés pour qu'une action soit éthique.
- D. La vertu est la capacité à prendre de bonnes décisions.
- E. Prendre une décision se fait en 3 temps, dans l'ordre : délibération, action puis choix.
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

12. A propos de l'éthique :

- A. Kant distingue la raison théorique (capacité à établir des connaissances) et la raison pratique (notion de devoir).
- B. La réalité de ce que nous observons doit servir de modèle à la morale.
- C. Kant ne distingue pas l'intention de la motivation qui anime nos activités.
- D. Selon Kant, pour agir de façon autonome, il faut agir en écoutant sa raison et non son plaisir, être libre par rapport aux contraintes extérieures et par rapport à ses intérêts personnels.
- E. La dignité a une valeur relative.
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

13. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. Le recensement permet d'obtenir une vision dynamique de la population
- B. L'état civil regroupe aussi les données dynamiques
- C. Une pyramide des âges en forme de losange correspond à un pays en développement
- D. La pyramide de la France à une forme de pyramide
- E. Le vieillissement démographique est principalement lié à une baisse de la natalité
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

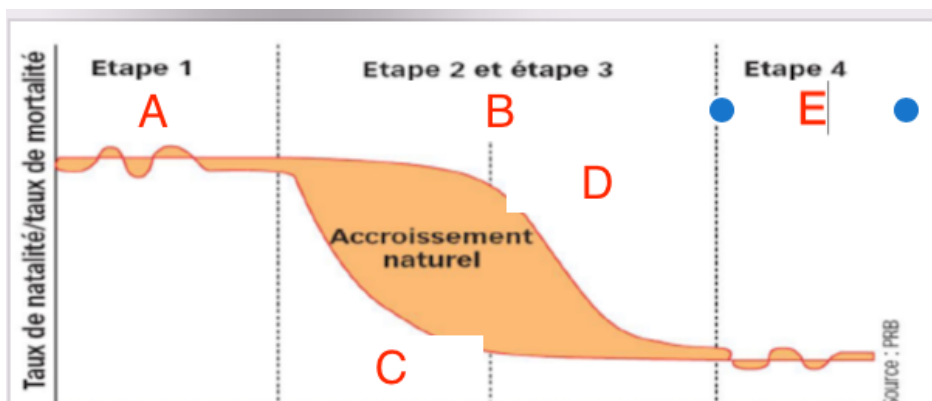
14. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. Le rapport de dépendance démographique est la dépendance des actifs sur les inactifs
- B. L'indice de vieillissement est le nombre de personnes de 75 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans
- C. Les littoraux bretons sont des zones jeunes
- D. Le taux brut de fécondité est le rapport entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de femmes en âge de procréer (20-50 ans)
- E. L'avis 7 bis du bulletin de décès est sans identification de la personne
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

15. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. La mortinatalité est le nombre de morts foetales enregistrées après 22 SA
- B. La mortalité néonatale tardive est le nombre d'enfants décédés après 6j et avant le 28 jour de vie
- C. La mortalité précoce = mortalité néonatale + tardive
- D. La mortalité postnéonatale est liée à des facteurs exogènes
- E. La mortalité néonatale est liée à des facteurs endogènes
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

16. A propos des caractéristiques socio-démographiques,



- A. Le A représente une stabilité pour les pays en voie de développement avec forte mortalité et forte natalité
- B. Le B est une hausse de la population
- C. Le C est une baisse du taux de natalité
- D. Le D est une baisse du taux de mortalité
- E. Le E est une phase de stabilité avec une faible natalité et une faible mortalité
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

17. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. L'espérance de vie à la naissance est la durée moyenne d'une population fictive qui vivrait toute une existence dans les conditions de mortalité de l'année
- B. L'espérance de vie sans incapacité est l'espérance de vie "en bonne santé"
- C. Les marqueurs de risques sont des facteurs extrinsèques
- D. Les facteurs de risques sont des facteurs intrinsèques
- E. La prévention primaire c'est par exemple le dépistage d'un cancer
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

18. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. La morbidité objective est la morbidité déclarée
- B. La morbidité ressentie est subjective à la perception de la personne
- C. La morbidité exprimée est tout recours au système de soin pour un problème de santé
- D. La morbidité diagnostiquée correspond à une affection diagnostiquée et non traitée par le corps médical
- E. La Classification internationale des maladies est rédigée par l'OMS
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

19. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. Une déficience est une perte de substance ou altération d'une fonction
- B. Une amputation de jambe entraîne une déficience
- C. Une incapacité est obligatoirement due à une réduction totale de la capacité d'accomplir une activité
- D. Un désavantage est un préjudice qui résulte d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal compte tenu de l'âge, du sexe...
- E. La prévention tertiaire vise à atténuer l'incapacité et le handicap
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

20. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. En France, les cadres ont 2x plus de chances de mourir entre 35 et 65 ans que les ouvriers
- B. 10 000 par an représente le nombre de décès prématurés évitables si les ouvriers avaient la même mortalité que les cadres
- C. Le fait d'être actif entre une mortalité plus élevée
- D. L'espérance de vie sans incapacités est plus importante chez les cadres que chez les ouvriers
- E. Un enfant défavorisé risque une hypotrophie et une prématurité en période périnatale
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

21. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. Les maladies cardiovasculaires sont plus fréquentes chez les plus aisés
- B. Les ouvriers ont un recours au soin plus précoce que les cadres
- C. Les cadres se tournent de préférence vers leur médecin généraliste
- D. Les soins ambulatoires sont plus fréquents chez les ouvriers
- E. En France, l'offre de soins n'est pas universelle
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.

22. A propos des caractéristiques socio-démographiques,

- A. Le facteur de risque de l'alcool est plus présent chez les catégories sociales défavorisées
- B. L'IMC est supérieure chez les femmes cadres
- C. Les comportements à risques sont plus nombreux chez les ouvriers
- D. Les différents risques n'augmentent pas l'incidence de maladies
- E. Les inégalités sociales de santé sont plus marquées en France que dans les autres pays de l'UE
- F. Toutes les réponses précédentes sont inexactes.